

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2011

L'an deux mille onze, le 21 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 7 octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de **M. André LAIGNEL**, Maire.

Etaient présents MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mmes Aline FOUASSIER, Véronique GOUDY, M. Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, M. Jean-Charles PAILLARD, Mmes Isabelle BRUNEAU, Carol LE STRAT, Anne-Marie ADAM, M. Patrick SOIDET, Mme Diane ZAMMIT, MM. Jean-Claude NOUHANT, Jean-Louis LAUBRY, Mme Marcelle CHAMPAULT, MM. Régis BONNIN, Fabrice METENIER, Conseillers Municipaux.

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

M. Gérard SADOIS a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,

Melle Marie CHUAT a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU,

M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Véronique GOUDY,

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET

Mme Annie BEAUGUITTE a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,

M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. André LAIGNEL,

M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ADAM,

Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Fabrice METENIER,

Mme Sabine RENAULT SABLONIERE a donné procuration à M. Régis BONNIN,

Absents : Melle Gaëlle COLLIOT, Mme Myriam HADJEZ, M. Roger HERVOUET, Mme Caroline PREVOST, Melle Catherine BONNEAU, M. Hubert CENDRIER.

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

M. Gérard SADOIS a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,

Melle Marie CHUAT a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU,

M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Véronique GOUDY,

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,

Mme Annie BEAUGUITTE a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,

M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. André LAIGNEL,

M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ADAM,

Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Fabrice METENIER,

Mme Sabine RENAULT SABLONIERE a donné procuration à M. Régis BONNIN.

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

Dossier 1 – Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

M. le Maire demande au Conseil Municipal de débattre des grandes orientations budgétaires en matière de gestion et d'équipement pour les budgets 2012 de la Ville.

Les orientations sont les suivantes :

- la poursuite d'une politique durable des grands équilibres financiers et fiscaux (maîtrise des charges de gestion générale, stabilité de la fiscalité communale, évaluation prudente des dotations et compensations fiscales de l'Etat, allègement des frais financiers, maintien d'une bonne capacité d'autofinancement),
- la mise en œuvre d'une politique active de modernisation du patrimoine et des services municipaux.

.../...

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires pour 2012.

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, MM. METENIER (pouvoir de Mme COLSON) et BONNIN (pouvoir de Mme RENAULT SABLONIERE) s'abstenant, le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires 2012.

Dossier 2 - Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 sur le budget principal 2011 de la Ville

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une DMB n° 2 sur le budget principal 2011 de la Ville.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2135/101/413	remplacement transformateur de l'ELS	65 000,00 €
2183/124/323	équipements bureautique pour Centre de la Mémoire	40 000,00 €
2184/124/323	équipements mobilier pour Centre de la Mémoire	60 000,00 €
2313/124/323	travaux construction Centre de la Mémoire	- 100 000,00 €
2135/020	divers travaux de bâtiments	45 000,00 €
2313/020	divers travaux de bâtiments	- 45 000,00 €
205/321	logiciel gestion d'ouvrages pour médiathèque	400,00 €
205/023	logiciel site internet Mairie	- 600,00 €
2188/413	remplacement réfrigérateur cafétéria ELS	200,00 €
2188/413	remplacement de vestiaires à l'ELS	20 000,00 €
2313/101/413	travaux divers à l'ELS	- 20 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	65 000,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021/01	prélèvement sur section de fonctionnement	30 000,00 €
1323/116/324	solde subventions Département pour église St-Cyr	35 000,00 €
	TOTAL RECETTES	65 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023/01	virement à la section d'investissement	30 000,00 €
022/01	dépenses imprévues	- 36 200,00 €
6135/413	location d'un transformateur pour l'ELS	8 000,00 €
61522/413	mise en place transfo provisoire et réfections diverses ELS	20 000,00 €
60622/413	carburant pour groupe électrogène ELS suite sinistre	2 000,00 €
611/020	opération anti-pigeons dans les bâtiments communaux	5 000,00 €
6574/33	crédits subventions culturelles BP 2011 non affectés	- 2 100,00 €
6574/33	Groupe poétique F.Villon - subvention exceptionnelle pour organisation à Issoudun des 14 ^{ème} Rencontres poétiques du Berry	700,00 €
6574/025	FCPE - subvention exceptionnelle 2011	400,00 €
6574/92	Truffes et Lentilles vertes du Berry - subvention exceptionnelle pour organisation salon 2011 au PEPSI	1 200,00 €

	TOTAL DEPENSES	€ 29 000,00
--	----------------	-------------

.../...

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
74127/01	dotation nationale de péréquation	19 000,00 €
773/313	réduction de mandats sur exercices antérieurs	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES	29 000,00
		€

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, MM. METENIER (pouvoir de Mme COLSON) et BONNIN (pouvoir de Mme RENAULT SABLONIERE) s'abstenant, le Conseil Municipal adopte cette DMB N° 2.

Dossier 3 – Rapport d'activités 2010 de la CCPI

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour prendre acte du rapport annuel d'activités 2010 de la CCPI et de la communication périodique sur l'activité de la CCPI conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 4 – Participation financière 2011 de la Ville d'Issoudun au fonds de solidarité logement (FSL)

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la participation financière 2011 de la Ville au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). Celui-ci permet d'accorder des aides financières aux personnes en difficulté pour leur faciliter l'accès à un logement ou à s'y maintenir.

Le montant de la subvention s'élève à 5 302,04 euros (soit 0,83 euros par résidence principale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette participation financière 2011 au FSL.

Dossier 5 – Convention de mise à disposition 2012 des services de la Ville auprès de la CCPI – avenant n° 9

Dans le cadre de la convention de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser un avenant à la convention relatif à la prise en compte de modifications diverses liées à l'organisation des services impliquant de nouveaux ajustements sur l'affectation des emplois pour 2012.

La CCPI remboursera à la Ville d'Issoudun en 2012, les services communaux mis à disposition auprès de la CCPI, soit un montant de 2 539 800 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant n° 9.

Dossier 6 – Convention de mise à disposition du Pôle Image Art et Formation (PIAF) entre la Ville, la CCPI et l'EPCCI – avenant n° 2

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver un avenant n° 2 à la convention tripartite relative à la mise à disposition du PIAF. Cet avenant a pour but de prolonger la mise à disposition de cet ensemble immobilier à l'EPCCI dans les conditions initiales de la convention.

La prolongation envisagée portera sur une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant N° 2.

.../...

Dossier 7 – Principe de délégation des services publics locaux de l'eau et de l'assainissement – dispositions diverses

En premier lieu, à l'issue de la première phase de l'étude préalable d'audit et conformément à la préconisation du cabinet d'études MERLIN et après avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) et de la commission consultative des services publics d'eau et d'assainissement, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une nouvelle délégation des services publics locaux d'eau et d'assainissement en autorisant le lancement d'une procédure de mise en concurrence.

M. le Maire précise qu'il s'agit de connaître les offres des sociétés exploitant ce type de services afin de pouvoir décider de manière pertinente du meilleur mode de gestion : régie ou gestion déléguée.

Madame Véronique GOUDY souhaite intervenir au nom du groupe des élus communistes et républicains sur la procédure de mise en concurrence.

Elle souligne qu'elle sera attentive au choix de gestion publique ou privée selon un ensemble de critères économiques mais aussi sociaux essentiels pour ce service public local.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'une délégation des services publics d'eau et d'assainissement en autorisant le lancement d'une consultation afin de pouvoir à l'issue de la procédure, décider de manière pertinente du choix de mode de gestion.

En second lieu, M. Le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux précédentes démissions de Mme Muriel CHERIFI et de M. Olivier HEUZE, conseillers municipaux et membres de la commission de délégation de services publics, il convient de compléter la composition de cette commission de délégation de services publics en élisant un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont candidats :

- membre titulaire : M. Régis BONNIN
- membre suppléant : M. Fabrice METENIER

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Votants : 17 + 10 procurations = 27

Suffrages exprimés = 27

Blancs/nuls = 0

Ont obtenu :

- Régis BONNIN : 27 suffrages
- Fabrice METENIER : 27 suffrages

Sont donc élus : M. Régis BONNIN, membre titulaire et M. Fabrice METENIER, membre suppléant de la commission de délégation de services publics.

.../...

Dossier 8 - Marché de prestation de service pour l'entretien ménager des bâtiments communaux avec LIMPA Nettoyages – avenants

Dans le cadre du marché de prestation de service pour l'entretien ménager des bâtiments communaux avec LIMPA Nettoyages en date du 8 novembre 2010, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver un ensemble d'avenants relatifs à :

- l'adjonction de sites supplémentaires (avenant n° 1 : Maison d'Issoudun et du Berry, avenant n° 2 : centre médico-scolaire),
- diverses majorations de prix exceptionnelles (avenant n° 3).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces avenants.

Dossier 9 – Marché de transport et du traitement des déchets issus du centre technique municipal (CTM)

Dans le cadre du marché de transport et de traitement des déchets issus du CTM avec le SICTOM de Champagne Berrichonne en date du 1^{er} juillet 2008, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser :

- le prolongement du contrat par avenant jusqu'au 31 décembre 2011 avec une possibilité de reconduction mensuelle dans la limite de 3 mois en cas de consultation infructueuse,
- le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour ce marché d'une durée de 3 ans,
- le recours à une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,
- la signature du marché par M. le Maire pour un montant estimatif de 185 000 euros HT (pour 3 ans).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 10 – Convention de servitude entre la commune et ERDF pour le raccordement du futur parc éolien NORDEX «Aubigeon»

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation d'une convention de servitude avec ERDF dans le but de raccorder le parc éolien Nordex «Aubigeon» au poste source «Villement» par un câble souterrain moyenne tension traversant différentes parcelles de chemins ruraux à Issoudun et à Saint-Aoustrille. Ces parcelles appartiennent à la Ville d'Issoudun.

- La longueur totale de raccordement est estimée à 3 400 m.
- Une indemnité unique et forfaitaire pour le propriétaire est fixée à 2 550 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention selon les conditions indiquées.

Dossier 11 – Convention de servitude entre la commune et ERDF pour l'enfouissement et la sécurisation des lignes au lieudit «les Chézeaux»

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention de servitude avec ERDF dans le but d'enfouir les câbles (exigence de sécurisation) sur des parcelles appartenant à la Ville d'Issoudun situées au lieudit «les Chézeaux» (cadastrées BV n° 408 et 447) pour une longueur de 175 m.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention de servitude.

.../...

Dossier 12 – Vente de terrains par la commune d'Issoudun à ERDF pour l'agrandissement du poste électrique de Villement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de terrains à ERDF situés sur la commune de Saint-Aoustrille au lieudit «Le Petit Champs Fort» dans le cadre d'un projet d'agrandissement du poste électrique de Villement. Il est prévu l'implantation d'un 3^{ème} transformateur devant servir au raccordement de nouveaux parcs de production éoliens.

Les parcelles appartenant à la Ville d'Issoudun sont les suivantes :

Terrains	Prix de vente
Section B n° 778 pour 225 m ²	830 euros pour 1 459 m ²
Section B n° 781 pour 935 m ²	
Section B n° 783 pour 28 m ²	
Section B n° 806 pour 271 m ²	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de ces parcelles.

Dossier 13 – Donation INDRECO – Protocole d'accord et acte de donation

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter une nouvelle donation de la société INDRECO représentée par M. Léon CLIGMAN, au profit de la ville d'Issoudun. Cette donation concerne une emprise foncière et immobilière située au faubourg de la Croix Rouge et rue du Bat-le-Tan (un total de 12 132 m²).

Cet ensemble foncier et immobilier pourra être dédié à des activités culturelles, sportives, sociales ou économiques émergentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve un protocole d'accord avec la société INDRECO et autorise la signature de l'acte de donation.

Dossier 14 – Musée de l'Hospice Saint Roch – acquisition et don d'œuvres du fonds Jean PONS - acquisition d'une gravure d'Yves DOARE

Afin d'enrichir les collections du Musée et particulièrement celles du cabinet d'art graphique, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser les dispositions suivantes :

- L'acquisition de planches du fonds d'atelier lithographique Jean PONS (205 planches de 20 artistes notoires tels que Henri MICHAUX, Edouard PIGNON, Léonor FINI, SOULAGES, HARTUNG...),
- L'acceptation d'une donation d'Elizabeth PONS de 158 planches, principalement des œuvres de Charles LAPICQUE et Jean PONS,
- L'acquisition d'une gravure d'Yves DOARE (Le Tombeau d'Héraclite) auprès de la galerie Michèle BROUTTA, acquisition complétée par un don de 20 gravures de la galerie, caractéristiques de la production de l'artiste de 1971 à 1994.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les acquisitions et dons d'œuvres précitées.

.../...

Dossier 15 – Forêt communale – martelage et vente de bois 2012

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la campagne de martelage 2012 de l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt communale et ainsi le marquage et la vente à l'unité de produits des bois. Ces bois seront désignés par l'ONF en application du document d'aménagement. Il s'agit des parcelles 1b, 2, 3b, 14, 18 et 29.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 16 – Vote d'une résolution concernant «la Grande Vitesse pour l'Indre»

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la résolution concernant La Grande Vitesse pour l'Indre. Le texte de cette résolution est le suivant :

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune d'Issoudun après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

-un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,

- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,

- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL tel que le prévoit le scénario Ouest-Sud,

- la prise en compte dans ce projet de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,

- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin.

En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POLT. POCL pourrait ainsi répondre aux attentes de la région Limousin et rendre le barreau Limoges-Poitiers inutile,

- l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

.../...

Dossier 17 - Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2011-08 à 2011-11. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 21 octobre 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 28 octobre 2011.

Le Maire,
André LAIGNEL